

LAOULAN infos N°74

JUILLET 2024



Etat civil

Mariage:

- 20 janvier : Christian DESNAULT et Suzan POUCHER, Quénépevant

Décès:

- 9 janvier : décès Lucienne LE MOING, veuve LE NAVENNEC à Noyal-Pontivy
- 24 janvier : décès Mme Nelly DESBOIS, épouse SENTIS à Noyal-Pontivy, Quénépevant
- 25 janvier : Décès Simone THORAVAL à Lorient
- 29 mars : décès Thérèse FALIGUERHO à Guémené-sur-Scorff
- 16 mai : décès Louis LE BELLER à Locmalo

Travaux Kerjouano



Depuis 2023 les élus ont envisagé des travaux de voirie à Kerjouano afin de limiter la vitesse pour la sécurité des habitants.

Les marchés ont été signés. Morbihan Energies est chargé de l'enfouissement des réseaux qui devraient être terminés mi-juillet. Les aménagements de voirie et d'embellissement ont été confiés à l'entreprise COLAS de Plouray qui interviendra à partir du mois de septembre pour environ 4 mois.

Nous sommes conscients que les déviations mises en place peuvent perturber vos habitudes, mais il nous faut penser à la sécurité des ouvriers également.



Antiquités décoratives et objets d'art

Depuis le 12 mai dernier Padraig O'KEEFE loue l'ancien petit magasin et le local théâtre appartenant à la commune. Il y a installé côté du petit magasin son espace de vente, du côté du local théâtre son atelier de restauration des objets. Vous trouverez divers objets avec chacun une histoire différente. Clément Etienne était le premier client à avoir fait affaire le 12 mai dernier, il a pu trouver son bonheur avec un obus de canon vide de la guerre 14-18.

Le magasin est ouvert le jeudi et vendredi de 13h à 17h et le samedi et dimanche de 10h à 12h30 et de 14h à 17h.



Cette journée était également la journée de lancement des petits-déjeuners irlandais. 34 petits-déjeuners ont été servis (pour 30 anglais, 1 Irlandais et 3 Français) . C'est l'association culturelle celtique de Langoëlan qui est à l'origine de l'initiative et son président John COLLINGS

L'association et la brocante ont pour logo le ' leprechaun' un personnage folklorique qui garde le pot d'or au pied des arcs-en-ciel. Vous pouvez le retrouver dans le film connu ' darby o gill et les farfadets '. Les prochains petits déjeuners auront lieu le samedi 13 et le dimanche 28 juillet ainsi que les dimanches 11 et 25 août .



Zone d'accélération des énergies renouvelables

Texte du maire info du 06-02-24

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a créé, [à l'article 15](#), les « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ». Il s'agissait de tenter de mettre un peu d'ordre dans l'implantation de ces installations, en évitant un développement « anarchique » sans toutefois freiner leur développement.

Il est donc proposé aux communes, mises au centre du dispositif, de définir, après concertation avec les administrés, des zones où elles souhaitent voir « *prioritairement* » les projets s'implanter. Attention, on ne parle pas ici uniquement des éoliennes mais de tout type d'installation de production d'énergies renouvelables (EnR) : photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie, etc. Ces zones répondent à un certain nombre de règles. La loi précise que ces zones ne sont pas « *exclusives* » : autrement dit, il n'est pas interdit d'implanter une installation de production d'EnR en dehors de ces zones. Mais dans ce cas, il faudra réunir un « *comité de projet* » incluant la commune d'implantation et les communes limitrophes. Les porteurs de projets sont toutefois incités à se diriger prioritairement vers les zones d'accélération, notamment via des avantages financiers qui seront mis en place par l'État.

Le processus de définition de ces zones commence à l'échelle de la commune : celles-ci peuvent proposer des zones d'accélération, élaborées en concertation avec la population, les acteurs économiques, etc., et après avoir consulté les organes délibérants de l'EPCI. Elles devaient normalement le faire avant la fin de l'année 2023, mais il reste possible de les proposer après, précise le site du ministère. Une fois le choix arrêté sur les zones concernées, le type d'énergie, la puissance estimée, ces décisions doivent faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, qui définit ces zones et valide leur transmission au référent préfectoral.

C'est pourquoi, il nous est demandé de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables en concertation avec les habitants. A ce titre un cahier est mis à disposition en Mairie.

Dans ce cadre, la mairie a été contactée par l'entreprise PAN ENERGIE, laquelle a réalisé une étude de faisabilité. Un projet de mini centrale agrivoltaïque à Kerentrée (ancien terrain Doux). La surface de panneaux solaires projetée au sol serait de 4 796m². Une réunion publique a eu lieu à ce sujet le 30 avril dernier.

Le terrain est loué à Maiwenn et sert de pâture à ses moutons. Si le projet se réalise, rien n'empêchera les animaux de continuer à paître.



Commémoration du 8 Mai

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée en deux parties, un temps de recueillement avec dépôt d'une gerbe au lieu à Kergoët puis l'ensemble de la population s'est rendu devant le monument aux morts où Jean Claude Le Métayer a lu un texte suivi de Hugo Etienne qui a, lui, lu le texte suivant;

Le 08 mai 1945, le général de Gaulle, président du Gouvernement Provisoire de la République Française déclare : "La guerre est gagnée ! Voici la victoire ! C'est la victoire des Nations Unies et c'est la victoire de la France !". Quelques heures plus tard, à Berlin, l'acte de capitulation de l'Allemagne est signé en présence du général de Lattre de Tassigny qu'il a désigné pour représenter la France.



La présence de la France au cœur de l'Allemagne consacre la reconnaissance de sa participation à l'écrasement du nazisme. C'est un hommage rendu à son armée, amalgame de soldats et de volontaires issus de la Résistance, aux combats de cette Résistance tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à tous les Français ou étrangers luttant à leurs côtés, massacrés, torturés, fusillés ou exterminés dans les prisons ou les camps nazis comme à toutes les victimes civiles des bombardements.

En ce jour du 79e anniversaire d'une victoire si chèrement acquise, mesurons le prix de tous ces sacrifices consentis pour une Liberté retrouvée et assurons-nous que ces pages de notre histoire soient transmises aux jeunes générations.

Pour autant, restons vigilants, car au mépris des enseignements de ce passé, fanatisme religieux, terrorisme, réveil des nationalismes et, désormais, retour de la guerre aux frontières orientales de l'Europe



nous rappellent que la paix et la liberté ne sont jamais définitivement acquises.

C'est la raison pour laquelle, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) appelle tous nos concitoyens à poursuivre avec elle le combat nécessaire à leur pérennité.

Vive la République !

Vive la France !

USLP

SAISON EQUIPE A – CHAMPIONNAT D2 GROUPE A

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	CLEGUEREC FC 2	54	22	17	3	2	0	100	27	0	73
2	ARZANO JA 2	49	22	16	1	5	0	68	37	0	31
3	MELRAND SP.	46	22	14	4	4	0	62	31	0	31
4	BUBRY AS	40	22	13	1	8	0	52	36	0	16
5	ST TUGDUAL APP	38	22	12	2	8	0	64	41	0	23
6	LANGOELAN US.	35	22	11	2	9	0	62	53	0	9
7	PLUMELIAU CS 2	31	22	9	4	9	0	47	45	0	2
8	BIEUZY LS EAUX ACS	27	22	8	3	11	0	41	54	0	-13
9	CALAN AS 2	20	22	6	2	14	0	27	51	0	-24
10	INGUINIEL FOY LAIQ 2	17	22	5	2	15	0	30	75	0	-45
11	MALGUENAC AJONCS DOR 2	11	22	4	2	13	3	23	77	0	-54
12	CLEGUER KERCHOPINE 2	8	22	3	2	14	3	30	79	0	-49



- 11 victoires, 2 matchs nuls et 9 défaites.
- 62 buts marqués, 53 buts encaissés.

SAISON EQUIPE B – CHAMPIONNAT D3 GROUPE A

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	P	F	BP	BC	Pé	Dif
1	BERNE U.S	55	21	18	1	2	0	77	12	0	65
2	LANVENEGEN US	46	21	14	4	3	0	66	29	0	37
3	MESLAN FC 2	45	21	14	4	2	1	90	23	0	67
4	ETOILE DE L'INAM	43	21	13	5	3	0	65	23	1	42
5	LANGONNET ES	34	21	10	4	7	0	48	30	0	18
6	PRIZIAC AS 2	30	21	9	3	9	0	53	55	0	-2
7	ST TUGDUAL AV POURL 2	28	21	7	7	7	0	45	38	0	7
8	LE FAOUET US 2	23	21	7	2	12	0	37	70	0	-33
9	LANGOELAN US 2	18	21	5	3	13	0	32	65	0	-33
10	MELRAND SP. 3	7	21	2	3	14	2	16	67	0	-51
11	GUERN HERMINE 2	3	21	1	2	16	2	13	89	0	-76
12	SEGLIEN ENT S 2	5	11	2	0	8	1	9	50	0	-41



- 5 victoires, 3 matchs nuls et 13 défaites.
- 32 buts marqués, 65 buts encaissés.

POSTE	SAISON 2023-24	SAISON 2024-25
Président	Tom Furnival	Tom Furnival
Vice-présidents	Maëlan Le Cunff & Alan Bassoch	Maëlan Le Cunff &
Secrétaire	Olivia Furnival	Olivia Furnival
Vice-Secrétaire	Marie Renouf	Marie Renouf
Trésorier	Daniel Jan	Daniel Jan
Vice-Trésorier	Jaeson Martin	Jaeson Martin
Gestionnaire des réseaux sociaux	Steven Talhouarn	Steven Talhouarn
Responsables sponsors/Equipements	Melvin Le Floch & Valentin Guegan	Valentin Guegan &
Membres du bureau	Stéphanie Le Cunff, Benoit Le Puil Solenn Le Puil, Yoann Guilloux	Stéphanie Le Cunff, Benoit Le Puil, Solenn Le Puil,

Nous sommes à la recherche d'un nouvel arbitre.

Evènements à venir

Le samedi 13 juillet 2024 : Le feu d'artifice et bal dansant à l'étang du dordu, Langoëlan.

Le samedi 26 octobre : Le repas du club (Poulet basquaise) – lieu à définir.

Le vendredi 13 ou 20 décembre : Le marché de Noël à Ploërdut

PRÉCISONS BIEN LES FAITS !

Ce n'est pas normal !

Depuis le début de cette mandature, nous recevons, en mairie, des « lettres anonymes ».

La dernière reçue en janvier 2023, insultait le Maire ainsi qu'un adjoint, la secrétaire et un employé communal.

C'était une fois de trop ; le Maire et l'employé communal ont pris la décision de porter plainte.

L'auteur de ces lettres a rapidement été démasqué par la gendarmerie.

Il s'agissait d'un conseiller municipal : Monsieur Aristide LE CORRE.

L'audience au tribunal, s'est tenue le 17 avril dernier. Monsieur LE CORRE a fini par reconnaître les faits et a été condamné à 3 mois de prison avec sursis et au versement de dommages et intérêts d'un montant de 500.00€ au Maire et à l'employé communal. Il a été condamné, en outre à verser la somme de 500.00€ relative aux frais d'avocats.

Lors de cette audience, quelle n'a pas été notre surprise à la lecture d'un courrier soutenant l'accusé et émanant de Monsieur Yann JONDOT. Un peu contradictoire avec un poste de premier adjoint et la Légion d'Honneur reçue il y a quelques années pour laquelle le décoré « doit faire figure de modèle de civisme pour ses concitoyens ».

Par la suite, le maire a donc retiré ses délégations à Monsieur JONDOT, lequel a préféré adresser sa démission à Monsieur le Préfet, mais a souhaité rester conseiller municipal.



VOS NUITS ÉTOILÉES
CRÉATEUR D'ÉMOTIONS

À PARTIR DE 20H
GRILLADES - BUVETTE
SOIRÉE DANSANTE AVEC
LE GROUPE ZÉNITH

FEU D'ARTIFICE
LANGOËLAN

Le 13 JUILLET 2024 - 23h00

ÉTANG DU DORDU

www.vosnuitsetoilees.fr